

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite horaire végétation

Communiqué du : **18/09/2025**

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSHV_2025_01_UTI_SO2

Nbr de dépassement réglementaire

1 sur 9

Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Resources), de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 22h45 le mercredi 17/09/2025.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (fixée à 570 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne horaire glissante sur 15 min - [µg/m³]) a été dépassée à 00h45 le 18/09/2025 avec une valeur de 586.1 µg/m³.

A noter qu'en raison d'une consigne automatique ayant eu lieu sur l'appareil de mesure entre 1h00 et 1h15, il manque trois quarts d'heure sur les graphiques de données ci-après.

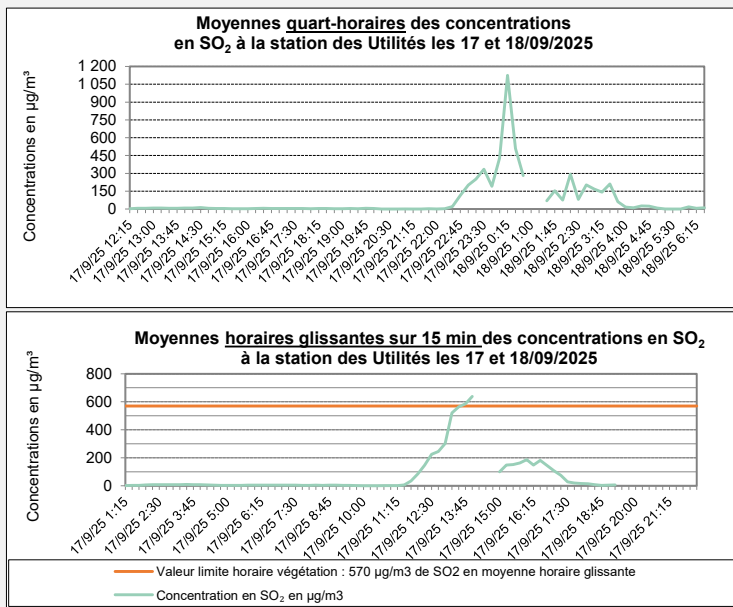
Le dépassement de seuil s'est terminé à 02h00, avec une valeur de 99.4 µg/m³.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents faibles à moyens et de secteur est-nord-est à est ont été mesurés dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie dans la nuit du 17 au 18/09, favorisant la dispersion des panaches de fumées industrielles en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par l'industriel Prony Resources NC, ce dépassement est en lien avec un redémarrage de l'usine d'acide.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Complexe Industriel Prony Resources - Prony Energies, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	586.1 µg/m ³ en moyenne de 23h45 le 17/09 à 00h45 le 18/09/2025
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	99.4 µg/m ³ en moyenne de 01h00 à 02h00 le 18/09/2025
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	638.4 µg/m ³ en moyenne de 00h00 à 01h00 le 18/09/2025
Moyenne journalière	/



Valeurs Limites ICPE- PRNC et PE pour la Protection de la Végétation :

VLHV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la Végétation – ICPE PRNC et PE : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la Végétation – ICPE PRNC et PE : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, du tas de soufre et de la centrale thermique.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure